

Répondre aux exigences du développement pour une meilleure exécution des projets de coopération

La revue du portefeuille de la coopération entre notre pays et l'Union Européenne (UE) a fait l'objet, lundi, d'une réunion entre le ministre des Affaires Economiques et du Développement et les ambassadeurs d'Espagne et de la France ainsi que du chargé d'affaires de l'ambassade d'Allemagne. Cette coopération exemplaire porte sur les différents domaines de l'économie nationale dont, notamment, le secteur commercial, l'appui budgétaire, le secteur rural, minier, sanitaire, les

transports, l'hydraulique, le développement communal, le secteur parapublic et le secteur privé.

Cette revue se tient dans un contexte marqué par une nouvelle option introduite au niveau de l'ensemble des partenaires au développement du système d'évaluation des performances qui autorise le transfert des ressources à partir des pays non performants vers ceux qui ont une capacité d'absorption meilleure.

L'application d'une telle règle

par l'UE dans le cadre de l'accord de Cotonou, servant de cadre de référence à la coopération ACP/UE nécessite la sensibilisation de l'ensemble de nos acteurs pour que les mesures nécessaires soient prises pour l'amélioration de la capacité d'absorption de notre pays afin que nous puissions bénéficier de toute réallocation de ressources et d'avoir une enveloppe plus importante sur les ressources du 10ème fonds européen, en préparation.

Revue du portefeuille de la coopération Mauritanie-Union Européenne

Répondre aux exigences du développement pour une meilleure exécution des projets de coopération

Le ministre des Affaires Economiques et du Développement, M. Sidi Ould Didi a présidé mardi matin à Nouakchott les travaux de la réunion consacrée à la revue du portefeuille de coopération entre notre pays et l'Union Européenne (UE).

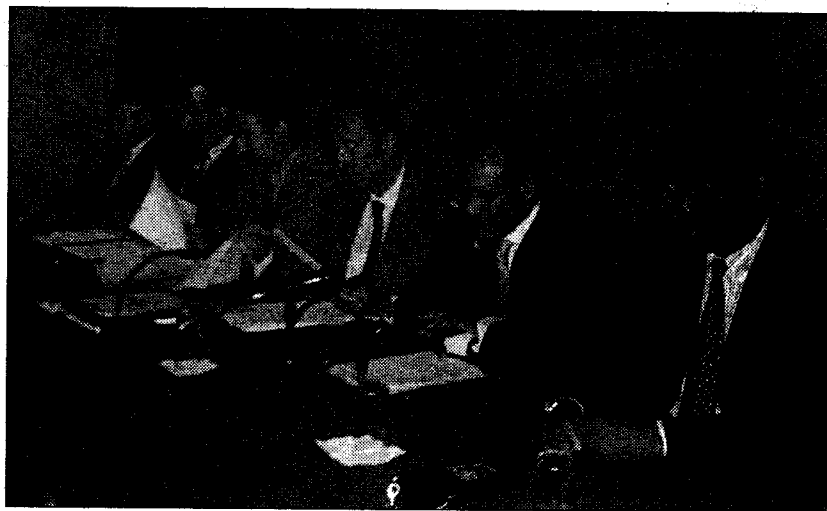
Dans le discours qu'il prononcé à cette occasion, le ministre a souligné que cette coopération qui s'est développée au fil du temps, a touché tous les secteurs de l'économie nationale dont, notamment, le secteur commercial, l'appui budgétaire, le secteur rural, minier, sanitaire, les transports, l'hydraulique, le développement communal, le secteur parapublic et le secteur privé.

Il a indiqué que cette aide était consentie dans des conditions favorables, sous forme de subvention non remboursable. En plus les interventions de la Banque Européenne d'investissement dans les secteurs parapublic et privé participent de manière significative à l'attente des objectifs fixés dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et à l'allègement de la dette.

Le ministre des Affaires Economiques et du Développement a fait part, à cette occasion, des réalisations importantes exécutées dans le cadre de la coopération liant les deux parties.

Évoquant le contexte de cette revue, le ministre a cité la nouvelle option introduite au niveau de l'ensemble des partenaires au développement du système d'évaluation des performances qui autorise le transfert des ressources à partir des pays non performants vers ceux qui ont une capacité d'absorption meilleure.

L'application d'une telle règle par l'UE dans le cadre de l'accord de Cotonou, servant de cadre de référence à la coopération ACP/UE, a ajouté le ministre nécessite la sensi-



bilisation de l'ensemble de nos acteurs pour que les mesures nécessaires soient prises pour l'amélioration de la capacité d'absorption de notre pays afin que nous puissions bénéficier de toute réallocation de ressources et d'avoir une enveloppe plus importante sur les ressources du 10ème fonds européenne en préparation".

M. Sidi Ould Didi a terminé en soulignant, l'importance qu'accorde le Président de la République Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, au renforcement des capacités de l'administration qui constitue l'un des axes majeurs de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté que le gouvernement du Premier ministre, Maître Sghair Ould M'Bareck, s'attelle à mettre en oeuvre.

Pour sa part, SEM Jean Eric Paquet, l'ambassadeur chef de la Délégation de l'Union Européenne en Mauritanie a, dans le mot qu'il a prononcé à cette occasion, évoqué

les différents domaines de coopération entre les deux parties. Il a particulièrement mis l'accent sur le secteur des transports, le renforcement des capacités de l'administration dans le cadre du Programme National de Bonne Gouvernance, l'instauration de l'Etat de droit et la lutte contre la pauvreté. M. Paquet a précisé que la revue du portefeuille de la coopération mauritano-européenne vise essentiellement à adapter cette coopération aux exigences du développement pour une meilleure exécution des projets et programmes définis dans ce cadre.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du ministre de l'Équipement et des Transports, M. Moustapha Ould Abdellah, du directeur des Financements au ministère des Affaires des Economiques et du Développement, des ambassadeurs d'Espagne, de France et du chargé d'affaires de l'ambassade d'Allemagne.